



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

19, Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Le chef de service

à

Monsieur le Directeur de l'Hôtel Le Stanley
33 rue de la Riviera – Ouémo
BP 1617
98845 NOUMEA CEDEX

N°2009-6133/DENV/BEI/pc

Nouméa, le **04 FEV. 2009**

Lettre recommandée + AR

Objet : situation administrative de votre exploitation au regard de la délibération provinciale modifiée n°14 du 21 juin 1985, sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

N/Réf : nos courriers n°6034-2-38/2008/DENV/BEI du 03/01/2008 et n°6034-2-4939/DENV/BEI du 06 octobre 2008.

Monsieur le Directeur,

Par transmissions visées en référence, je vous ai communiqué des demandes d'informations concernant la régularisation de votre situation, au titre des ICPE, de l'ouvrage de traitement des eaux usées domestiques de l'hôtel Le Stanley.

Depuis, aucun nouvel élément relatif à ces requêtes ne m'est parvenu. Par conséquent, je renouvelle ma demande de régularisation de votre dossier, en me faisant parvenir les éléments complémentaires sollicités sous le timbre du Bureau de l'Environnement Industriel de la direction de l'environnement.

Je vous précise qu'en l'absence de réponse de votre part dans un délai de **d'un mois**, je me verrai contraint de réitérer ma demande par voie de mise en demeure.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie : IF / LCC



REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE LA PREVENTION
DES POLLUTIONS ET DES RISQUES

Bureau de l'environnement industriel

N° 6034-2-4938 /2008/DENV/BEI/pc

Nouméa, le 06 OCT. 2008

Le directeur de l'environnement

à

Monsieur le Directeur de l'Hôtel Le Stanley
33, rue de La Riviera – Ouémo
98800 NOUMEA

Objet : situation administrative de votre exploitation au regard de la délibération provinciale modifiée n°14 du 21 juin 1985, sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

N/Réf. : notre courrier n°6034-2-38/2008/DENV/BEI du 03/01/2008

Monsieur le Directeur,

Par transmission visée en référence, je vous ai transmis l'avis de l'inspection des installations classées relatif à votre demande d'autorisation d'exploiter un ouvrage de traitement de d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées, sis au 33, rue de La Riviera, Ouémo, commune de Nouméa.

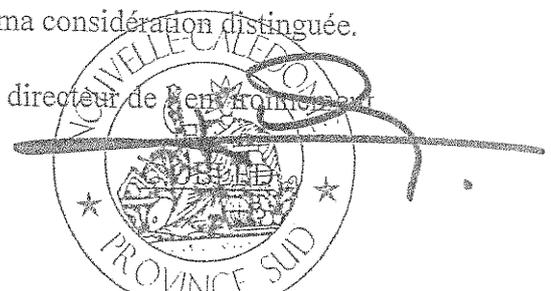
Le dossier présenté n'étant pas conforme aux exigences de la réglementation susvisée, notamment au regard des dispositions de l'article 8 de cette délibération (caractère complet de la demande), il ne peut faire en l'état l'objet d'un arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Aussi, je renouvelle ma demande de régularisation de votre dossier en me faisant parvenir les éléments complémentaires sollicités sous le timbre du Bureau de l'Environnement Industriel de la direction de l'environnement.

Je vous précise qu'en l'absence de réponse de votre part dans un délai de deux mois, je me verrai contraint de réitérer ma demande par voie de mise en demeure.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Copie : LCC